



**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

MONDIALISATION ET ÉDUCATION

**9^e Congrès ordinaire
77^e Conseil d'administration ordinaire
25, 26 et 27 Octobre 2002
St-Félicien**

Fédération étudiante collégiale du Québec

Recherche, analyse et rédaction :

Antoine Leroux-Chartré, chercheur

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 80 000 étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiants et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celles de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécois.

La voix des étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes québécois. Autant dans ses activités militantes, que politiques, elle livre l'opinion des étudiants collégiaux. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous, les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

FECQ
210 Sainte-Catherine Est, bureau 300
Montréal, Québec, H2X 1L1
Téléphone : 514-396-3320 Télécopieur : 514-396-7140
Site Internet : www.fecq.org Courriel : fecq@fecq.org

Ce document est déposé aux archives de la FECQ le 28 octobre 2002.

* La forme masculine est strictement employée afin d'alléger le contenu du document.

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES.....	3
CHAPITRE 1: MONDIALISATION CONSÉQUENCES ET SOLUTIONS	7
IDÉOLOGIES ACTUELLES	7
AGENCE DE NOTATION	8
EMPLOI.....	8
SUBVENTION ET PROTECTIONNISME DE CERTAINS PRODUITS	8
ENVIRONNEMENT	9
RESSOURCES NATURELLES.....	10
POLITIQUE.....	10
PAIX	11
CONCURRENCE ENTRE PAYS.....	11
PROJET PLANÉTAIRE	12
CONCLUSION.....	12
CHAPITRE 2!: STRATÉGIES DE PRESSION DES ACTEURS	13
CHAPITRE 3!: BUTS DE LA LIBÉRALISATION COMMERCIALE DANS L’OPTIQUE ÉDUCATIVE.....	15
PRINCIPAUX TRAITÉS ACTUELLEMENT NÉGOCIÉS OU EN NÉGOCIATIONS	15
ALENA.....	16
ZLÉA.....	18
AGCS	19
Conclusion.....	20
CHAPITRE 4!: EFFETS DE LA MONDIALISATION SUR LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE L’ÉDUCATION FACE À LA MONDIALISATION.....	22
TYPES DE RÉFORMES.....	22
Réformes fondées sur la compétitivité.....	23
Réformes fondées sur les impératifs financiers.....	23
Réformes fondées sur l’équité.....	23
Réformes du mode de financement	24
UNIFORMISATION DES CULTURES ÉDUCATIVES	25
LA QUALITÉ DE L’ÉDUCATION.....	27
CHAMPS DE COMPÉTENCES FÉDÉRALES/PROVINCIALES	28
CHOSSES POUVANT ARRIVER	29
États-Unis.....	29
Brésil.....	30
Inde	31
Afrique du sud	32
E-cours.....	32
Autres impacts possibles.....	32
UNICITÉ DU DEC DANS LE MONDE.	34
CONCLUSION.....	35
PROPOSITIONS.....	37

BIBLIOGRAPHIE.....	39
DOCUMENT PAPIER	39
INTERNET CONSULTÉS LORS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2002	39
MÉDIA	40

INTRODUCTION

À l'heure de la signature de grands traités internationaux, de protocoles et de conventions, il est de plus en plus pressant de savoir quel est l'impact de la mondialisation sur l'éducation collégiale. Pour beaucoup de groupes, la mondialisation représente le mal absolu, pour d'autres, cela représente le salut qui peut sauver les pays pauvres. Il est important de constater que tout n'est pas noir et tout n'est pas blanc. De plus, il faut prendre en considération que ce ne sont pas tous les secteurs de la mondialisation qui vont toucher l'éducation mais certains bien précis.

Certains accords sont plus contraignants que d'autres pour les pouvoirs publics, certains tentent de protéger l'environnement planétaire. Il faut donc faire attention de ne pas prendre des positions contre la mondialisation mais bien une position éclairé secteur par secteur. Cette recherche vise principalement à éclairer le secteur de l'éducation collégial.

La mondialisation fait référence à l'extension des échanges autant politiques, économiques, culturels qu'éducatifs à travers le monde. La mondialisation est plus un processus d'échanges qu'un processus visant la libéralisation des marchés.

La présente recherche vise à doter la Fédération Étudiante Collégiale du Québec d'un argumentaire sur la mondialisation et surtout connaître son impact sur l'éducation collégiale. De plus, elle vise aussi à éclairer sur ce phénomène. Dans ce dessein, différents traités seront analysés. Les répercussions de la mondialisation sur le système éducatif sont aussi analysés.

Le premier chapitre du document traite très brièvement de la libéralisation et des idées reliées à elle. La seconde partie concerne, très brièvement, les moyens pris par quelques groupes de pression pour dénoncer la « mondialisation ». La troisième et quatrième parties touchent le système scolaire québécois et la mondialisation.

Il est important de diviser les processus de mondialisation de l'éducation en deux. La première porte sur les accords et les risques provoqués par ces accords. La seconde partie touche davantage les effets de la mondialisation à proprement parler. (C'est-à-dire de la mondialisation de l'ensemble des secteurs de la société)

Chapitre 1: Mondialisation conséquences et solutions

La mondialisation est un processus qui permet l'extension de la culture, de la politique et de l'économie à la société planétaire. Il s'agit autant de la ZLÉA que du protocole de Kyoto ou de l'union européenne. Il faut donc faire attention lorsque l'on rattache uniquement l'économie à la mondialisation.

Idéologies actuelles

Les grands acteurs financiers internationaux tel l'OMC et le FMI tentent depuis quelques décennies de convaincre les états de réduire leurs déficits budgétaires. En fait, ils demandent souvent aux pays auxquels ils font leurs prêts de réduire ou d'éliminer purement et simplement le déficit. Cela peut se faire de trois manières :

- 1- Augmenter les impôts ;
- 2- Diminuer les dépenses ;
- 3- Réduire la dette par la vente de biens publics.

Pour des raisons de concurrence entre pays pour attirer les investisseurs, la première option ne peut se faire. Il ne reste que les deux dernières options.

Une destruction du FMI n'est pas nécessairement souhaitable car beaucoup de pays pauvres dépendent actuellement de ce dernier. De même que l'annulation de la dette des pays pauvres créeraient une tourmente économique énorme¹. Le problème des dettes des pays devraient être étudié par une autre étude portant spécifiquement sur ce sujet.

Il faut seulement changer la mentalité du Fonds monétaire international. Le Canada possède un maigre 3,02 % du FMI, il est en fait le 8^{ième} propriétaire en importance. Il doit donc se faire un des promoteurs du changement.

Agence de notation

Les grandes agences de notation fixent des cotes aux différents organismes qui empruntent auprès du public (pays, entreprises, provinces, universités, etc). Ces cotes reflètent la capacité de rembourser de ces pays. Une décote se traduit par une hausse des frais d'intérêt car le risque de non-paiement augmente. Dans une crise économique, les cotes des pays moins stables ont tendance à baisser ce qui entraîne une hausse des services de la dette. La baisse des revenus conjuguée à la hausse des frais de dettes font en sorte que le pays doit consacrer une part importante de son budget à sa dette et ne peut pas facilement relancer son économie.

La seule solution possible est que les pays arrêtent d'emprunter sur la place publique et le fasse par le biais d'agence internationale.

Emploi

La mondialisation économique crée un surplus de personnels non formés. Les entreprises ont donc le libre choix de la localisation de leurs usines. Elles ont avantage à choisir la place la moins dispendieuse pour eux.

Les pays pauvres tentent d'attirer les compagnies par des crédits d'impôts ou de taxes les privant de revenus. Au Mexique, le long de la frontière américaine, de nombreuses industries se sont développées. Ces industries profitent du libre-échange avec les États-Unis pour abaisser leurs coûts liés à la main-d'œuvre.

Subvention et protectionnisme de certains produits

¹ En effet, des millions de déposants perdraient de l'argent. Ce n'est pas nécessairement les personnes les plus riches mais plutôt des fonds de pension qui désirent un rendement constant.

Un élément fort dangereux pour l'égalité entre les pays pauvres et riches est la subvention gouvernementale pour soutenir une industrie en difficulté. Le cas le plus évident est celui de la subvention agricole. Les États-Unis ont haussé le montant de subvention agricole à 100 000 millions de dollars pour les cinq prochaines années. La raison est d'aider les fermiers.

Toutefois, cette mesure nuit grandement aux pays pauvres. En effet, l'agriculture est une des seules industries que ces pays peuvent entretenir. Les subventions agricoles permettent aux fermiers américains d'abaisser leurs coûts de production ce qui provoque une baisse des prix du marché. Par le fait même, les fermiers des pays pauvres doivent vendre leurs produits moins chers pour faire concurrence avec les américains.

Une des seules façon d'aider les pays pauvres à se sortir de leur misère est d'arrêter de subventionner l'agriculture. De plus, pour ne pas que les agriculteurs indigènes ne se fassent avoir, il faut que ces derniers s'unissent pour obtenir un bon prix pour leurs produits. Un réel partage des bénéfices liés à l'agriculture aura pour effet d'aider ces pays à se développer.

Environnement

Ce phénomène est semblable au phénomène de l'emploi. En fait, les mêmes prérogatives s'appliquent.

Le cas d'Ethyl corporation² est unique. En fait, depuis la création de l'ALENA, seulement quatre poursuites ont été entendues, deux sont présentement en instance d'être entendu et deux ont été retirées par les plaignants. Les poursuites sont rares, il faut faire attention de ne pas trop généraliser. En fait le gouvernement Canadien a perdu contre Ethyl car il n'a pas démontré hors de tout doute raisonnable que l'aditif ne représentait

pas un danger pour la population. Le Canada a déjà gagné sa cause l'opposant à une compagnie forestière américaine. Cela démontre que ce n'est pas toujours l'industrie qui gagne. L'ALENA va avoir, à terme, un effet à la baisse sur certain type de subvention aux entreprises car l'État ne pourra pas subventionner toutes les industries et toutes les entreprises des industries.

Il est important que les prochains traités changements la mentalité en matière d'environnement pour rendre permettre plus facilement aux pays de réglementer en matière d'environnement.

Ressources naturelles

La mondialisation de l'économie apporte un problème au niveau de la disponibilité des ressources naturelles. Le système Canadien fait en sorte que ce sont les provinces qui ont juridiction dans ce domaine. Toutefois, les accords économiques permettent la libéralisation des ressources naturelles si une province accepte d'ouvrir ce marché. En effet, les accords ne font pas de distinction entre les provinces car ce n'est pas un bien protégé directement. (C'est-à-dire dans l'un des annexes du traité de l'ALENA ou de la ZLÉA) La protection vient du fait que toutes l'ensemble des provinces empêchent le commerce de certaines denrées naturelles telles l'eau. Ce qui a pour effet, de classer l'eau dans un domaine non-commercial Advenant qu'une province accepte la vente de son eau, il est possible que toutes les provinces doivent alors vendre leurs eaux aux autres partenaires économiques de l'ALENA.

Politique

L'économie est en train de se mondialiser. Les états, pour leur part, tardent à se « mondialiser ». En fait, les états tiennent de plus en plus à leur autonomie politique. Pour

² Ethyl a poursuivit le gouvernement canadien car selon elle, l'aditif qu'elle vendait n'était pas toxique et

contrer la mondialisation économique, il faut mondialiser la politique. En fait, il faut se doter d'un niveau minimal de vie pour toutes les nations.

Ce niveau ne doit pas être égale partout nécessairement, mais doit permettre à ce que chacun puisse combler ses besoins primaires sans problèmes. Il faut éradiquer l'extrême misère.

Paix

Les pays occidentaux ne se battent plus entre eux depuis l'avènement de la mondialisation. En fait, l'union européenne empêche tout combat entre ses membres et les autres pays n'ont pas intérêt à se livrer à des conflits armés contre ce colosse.

Les guerres ne se font pas entre pays de l'occident mais avec d'autre pays ou l'intégration économique est moins avancée. Les marchands n'ont pas intérêt à ce qu'une guerre éclate chez eux car cela représente un danger pour leur commerce. En fait, les marchands font pression pour que si guerre il y a à avoir, elle se passe hors du pays.

Concurrence entre pays

La mondialisation augmente la concurrence entre pays. Pour attirer des entreprises, les pays donne à ces dernières des subventions. Cela a deux effets, cela redirige de l'argent qui pourrait servir ailleurs comme dans les services sociaux et cela crée une spirale de concurrence entre les pays.

Les entreprises peuvent donc exiger des concessions des pays pour s'établir chez eux. Ce n'est plus le gouvernement qui a le pouvoir mais les entreprises. En fait, le même problème se retrouve au niveau municipal.

l'interdiction de vente était une barrière au commerce illégale dont le but était de protéger un marché.

Projet planétaire

Il est temps d'arrêter de se positionner contre la mondialisation mais plutôt l'utiliser pour créer un projet planétaire. Bâtir une société mondiale tel doit être le but que nous devons promouvoir. Il faut arrêter de manifester contre la mondialisation mais suggérer des solutions pour combler les lacunes actuelles.

Considérant le système économique actuel dont la réforme n'est pas l'objet de ce document, l'arrêt des subventions et une bonne redistribution des bénéfices doit être un projet que les groupes sociaux doivent porter. Il faut aider les petits à s'organiser pour rivaliser avec les pays développés.

Conclusion

La mondialisation ne doit pas se faire uniquement sur le plan économique. Le politique doit se mondialiser pour permettre une juste redistribution de la richesse. Les groupes sociaux doivent aider la population des pays pauvres à s'organiser pour qu'elle obtienne sa juste part pour sa labour.

Chapitre 2 : Stratégies de pression des acteurs

La lutte directe et fortement active contre la mondialisation se fait surtout sentir lors des rassemblements ministériels tel le G-8 ou lors des sommets mondiaux. Il serait vain de penser que cette lutte n'existe pas entre ces événements.

Les plus gros événements « anti-mondialisation » prochain sont les journées de la résistance à la ZLÉA. Durant six jours (du 27 octobre au 1er novembre), dans les divers pays d'Amérique, des actions vont être entrepris pour faire savoir le désintérêt des populations pour la ZLÉA. Au Québec, il est question d'une grève le 31 octobre dans beaucoup d'établissement. Parfois, cette grève s'étend aussi le 1^{er} novembre.

Plusieurs actions ont été faites par le passé pour rappeler à la population qu'il ne faut pas oublier ce sujet. Le sommet des peuples + 1 était dans la foulée de ces événements. Plusieurs autres événements ont eu lieu pour commémorer le sommet de Québec, mais il n'est pas nécessaire d'en traiter car ils sont passés.

Actuellement, plusieurs conférences sont organisées sur ce sujet. L'on se situe dans une phase d'information plutôt qu'en phase d'action. La mobilisation de la société en général est de mise pour perpétuer le mouvement et l'amplifier.

Au Brésil, un référendum s'est tenu pour savoir si la population était pour ou contre la ZLÉA. Le résultat a été éloquent : 95 % de la population ayant voté s'est prononcée contre la ZLÉA. Reste à savoir quel sera le président qui sera élu prochainement pour connaître la position officielle de la 1^e économie d'Amérique du sud sur la ZLÉA.

Plusieurs groupes sociaux tentent non pas de lutter contre la mondialisation économique, mais tentent de mobiliser la population contre la mentalité et certaines injustices causées par elle. Oxfam Québec en est un exemple. Cet organisme a dénoncé le commerce de

café en expliquant à la population comment les grandes entreprises exploitent les petits paysans offrant à la population une alternative respectueuse pour les paysans.

Deux événements concernent les Canadiens et sont accessibles plus ou moins facilement : le premier, le forum mondial sur l'éducation qui se tiendra à Porto Alegre du 19 au 2 janvier 2003. Plus proche de nous, le 16-17 novembre 2002 se tiendra à Victoria se tiendra le forum social canadien.

Chapitre 3 : Buts de la libéralisation commerciale dans l’optique éducative

La mondialisation est issue de l’idée du libéralisme économique. Le libéralisme dans sa forme la plus simple veut que chaque individu est égal et qu’il est le seul responsable de son être. Cette idéologie soutient que l’État doit imposer le moins de restrictions possibles pour ne pas brimer les individus. Par le fait même, les États doivent se déréglementer et permettre la libre entreprise.

Selon ce concept, l’investissement est la clef de l’évolution sociale. La richesse créée par de plus grands échanges va permettre à la population d’avoir accès à cette dernière. Cela va augmenter le niveau de vie mondial par le fait même.

La principale raison commerciale de la libéralisation de l’économie est d’accroître le marché des entreprises et d’augmenter la concurrence. Cet accroissement se fait par la réduction des barrières tarifaires ou non tarifaires. La libre concurrence dans l’ensemble des domaines de l’économie va mettre les investisseurs sur un même pied. Dans cette logique, la population peut être l’investisseur et chacun a les mêmes chances de réussir. L’écart entre les riches et les pauvres devrait diminuer³ lorsque que le système sera stable.

L’éducation représente un marché de 2000 milliards de dollars soit l’équivalent du cinquième du PIB mondial. Elle représente donc un intéressant marché pour les entreprises qui cherchent à se développer. De cette somme, un cinquième est présentement contrôlé par des entreprises privées.

Principaux traités actuellement négociés ou en négociations

En Amérique, il y a trois grands traités qui vont ou qui ont une influence profonde sur l'éducation. Ces accords peuvent être divisés en deux soit ceux d'Amérique (ALENA et ZLÉA) et celui qui est mondial (AGCS) qui est en réalité la poursuite du GATT.

ALENA

L'Accord de Libre Échange Nord-Américain est grandement surveillé par les groupes sociaux. En effet, le chapitre XI portant sur les investissements est grandement critiqué. Actuellement, le cas de UPS qui poursuit Poste Canada vient d'être entendu par la cour administrative de l'ALENA. Dans cette cause, UPS demande réparation au gouvernement Canadien pour concurrence déloyale de Poste Canada pour la livraison de colis et messageries⁴. En effet, la Société royale des postes, par sa filiale Xpresspost⁵, permet la livraison de colis, commerce qu'effectue UPS. Le point qu'UPS soutient est qu'Xpresspost utilise le réseau des postes publiques (boîte aux lettres) pour des fins non concurrentiel. En effet, UPS ne pouvant bénéficier de ces points de services gratuitement comme Poste Canada pour ces colis est donc en position défavorable.

La poursuite d'UPS concerne le non-respect de l'article 1102⁶, 1105⁷, 1202⁸, 1502⁹ et 1503¹⁰. En fait, il s'agit de l'utilisation de bien public (boîtes aux lettres) par sa section

³ Cette idée vient du fait que lorsque le plein emploi sera atteint, les travailleurs auront de meilleurs salaires et que la concurrence abaisse le prix des biens et services. De plus, la déflation va revenir assurant une augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs.

⁴ Il est important de comprendre qu'au Canada, seul Poste Canada a le droit de délivrer des lettres et c'est cette partie que le gouvernement fédéral subventionne. L'entièreté du réseau de bureau de poste et de boîte aux lettres appartient donc à cette division de Poste Canada. Par le fait même la division colis est considérée comme privée surtout depuis que Poste Canada a fait l'acquisition de plus de 90 % de Purolator. C'est cette division qui est accusée de concurrence déloyale.

⁵ Pour des fins d'allégement il est convenu dans ce texte qu'Xpressposte comprend aussi le Courier prioritaire, Xpressposte et les colis par avion et tous autres documents ne touchant pas les lettres.

⁶ L'article 1102 indique que chaque pays doit accorder les mêmes règles aux investisseurs d'un autre pays qu'à ses investisseurs. (L'on entend le système public des postes)

⁷ L'article 1105 précise que les pays s'engagent à respecter le droit international, et qu'un pays doit accorder l'égalité dans ses investissements aux investisseurs. (ibid)

⁸ Le chapitre 12 traite du commerce transfrontalier. C'est dans ce chapitre que le Canada a mis une exception au commerce postal dans le pays : les lettres doivent être distribuées par Poste Canada. L'article

non monopolistique¹¹ ce qui lui confère un avantage indéniable qui permet à Poste Canada de charger moins cher.

Il peut être facile de penser que cela pourrait se produire en l'éducation. Toutefois, le gouvernement canadien a inclus sur sa liste des réserves aux mesures ultérieures (annexe 2 de l'ALENA) plusieurs mesures protégeant certains secteurs.

Le Canada se réserve le droit d'adopter ou de maintenir toutes mesures concernant les services d'application du droit public et les services correctionnels, ainsi que les services suivants dans la mesure où ils constituent des services sociaux établis ou maintenus à des fins d'intérêt public : sécurité ou garantie des revenus, sécurité ou assurance sociale, bien-être social, éducation publique, formation publique, santé et garde d'enfant.¹²

L'annexe 2 fait en sorte que l'article 1102, 1103 1106 et 1107 ne s'appliquent pas. Ce qui laisse les institutions collégiales publiques hors d'atteinte des poursuites pour pertes d'investissement comme c'est le cas avec Poste Canada et UPS. Toutefois, l'éducation privée ne semble pas protéger contre cette mesure. Advenant une poursuite contre le gouvernement du Québec d'une compagnie privée, il serait intéressant de voir si le gouvernement va mettre fin au secteur privé en éducation collégiale ou si éducation publique inclue les collèges privés.

L'éducation collégiale publique est protégée contre une poursuite d'une entreprises américaine. Toutefois, le cas universitaire est plus litigieux. Au Québec, seul le réseau

1202 indique qu'en matière de commerce transfrontalier, l'état doit fournir les mêmes services aux divers parties or la section colis ne respecte pas ce point.

⁹ Le chapitre 15 de l'ALENA traite des politiques de concurrence, monopoles et entreprises d'États.

L'article 1502 précise que les États ont le droit de déclarer des monopoles d'état (à savoir poste Canada division lettre) Advenant qu'un État établisse un nouveau monopole, il doit informer les autres parties.

¹⁰ L'article précise que les sociétés d'états doivent respecter le chapitre 11 et 14 de l'ALENA. (Par le fait même, Poste Canada ne peut se servir de son réseau de boîte aux lettres pour ses filières « Privées ».)

¹¹ À savoir la section des postes régulière.

¹² Annexe 2 point portant sur les services sociaux.

UQ¹³ est considéré comme public. Les universités à chartes¹⁴ sont considérées par la cour comme privée.

ZLÉA

La ZLÉA¹⁵ est présentement en négociation. Selon le chapitre portant sur les marchés publics que l'on pourrait assimiler à certaines parties du chapitre XI de l'ALENA portant sur l'égalité des chances des investisseurs, des poursuites pourraient être faites pour traitement inégal.

Tout comme dans l'ALENA, des clauses permettent d'exclure certains domaines de ce chapitre. Selon l'avancement des textes actuels. Il est prévu du Canada d'exclure les :

Services ou fonctions gouvernementales, comme l'application des lois, les services de réadaptation sociale, la santé (en négociation), les régimes de retraite ou l'assurance-chômage, les services de sécurité sociale ou de bien être social, l'instruction publique, la formation publique, la santé et la protection des enfants, et les services à l'enfance¹⁶

Les mots « éducation publique » sont remplacés par « instruction publique ». Toutefois, ce choix terminologique est plus juste car instruction signifie : « Savoir acquis au cours des études faites dans un établissement d'enseignement »¹⁷ tandis qu'éducation : « Se réfère à l'ensemble des actions et des influences dont le but est de développer et de cultiver chez l'individu des aptitudes intellectuelles, des connaissances, des compétences, des attitudes et un comportement visant le plus complet épanouissement possible de sa personnalité, de manière à ce que cela soit d'une valeur certaine pour la société dans

¹³ Université du Québec

¹⁴ Université de Montréal, McGill, Concordia, Bishop, Laval et Sherbrooke. Il est important de savoir que cette information provient d'une conversation avec la FEUQ et ne figure donc pas dans la bibliographie.

¹⁵ Zone de libre échange des Amériques

¹⁶ Chapitre sur les marchés publics Article X. Exception section 1 E

¹⁷ Selon le dictionnaire terminologique de l'Office de la langue française

laquelle il vit ». En fait, l'éducation peut être vu comme le processus d'instruction tout au long de la vie.

L'enseignement public est protégé. Toutefois, comme dans le cas de l'ALENA, les établissements privés sont exclus de la protection du traité. Il est stipulé que chaque partie doit être soumise aux mêmes règles et ainsi, chaque entreprise qui désire ouvrir un cégep devra le faire de la même manière qu'une entreprise locale doit le faire¹⁸. Il n'y a donc pas de danger de non-concordance du réseau de ce point de vue car le RREC¹⁹ s'appliquerait à tous. En fait, seul le financement public des institutions privées semble problématique. De plus, l'article 1.8 E. du chapitre sur les services exclus l'instruction publique de la négociation.

AGCS

L'Accord Général sur le Commerce de Service est présentement en cours de négociation par les membres de l'OMC. L'AGCS prévoit donner l'accès aux investisseurs aux services publics que les gouvernements membres s'engagent à ouvrir aux commerces extérieurs.²⁰ De plus selon l'article 17, les pays peuvent légiférer dans les secteurs qu'ils ont ouverts. Cette législation devra être la même pour les investisseurs étrangers et les investisseurs locaux.

Quelques services sont de facto écartés par cet accord c'est-à-dire : la police, l'armée, la justice et la fiscalité. Toutefois les pays peuvent protéger certains points. Le Canada, a transmis le 8 juillet 2002²¹ la liste des secteurs qu'il veut ouvrir à cet accord²².

¹⁸ À noter qu'il faut une recommandation du ministre.

¹⁹ Règlement sur le régime d'étude collégial.

²⁰ Il est important de noter que ce sont les pays qui décident quels sont les secteurs qu'ils désirent ouvrir. Chacun est donc libre de décider quels sont les secteurs qu'il ouvre.

²¹ La liste sera officiellement disponible à partir d'avril 2003.

²² Les secteurs dont le Canada désire ouvrir aux marchés sont : les services professionnels, les services informatiques et services connexes, les services de recherche et développement, les autres services aux entreprises (notamment les services de conseils en gestion, les services à l'industrie du pétrole et du gaz et

L'éducation ne fait pas partie des secteurs que le Canada désire ouvrir à la communauté commerciale. En fait, la position officielle du Canada est d'exclure l'éducation, les services sociaux et la santé de tous traités.

L'AGCS n'est pas un accord comme l'AMI (accord multilatéral sur les investissements). En effet, pour qu'un secteur soit touché, il faut que le pays accepte de l'inclure dans sa liste de produits ouverts. La seule grande limitation des secteurs ouverts est l'obligation d'un traitement égal entre les divers fournisseurs de services tant au niveau légal qu'au niveau des subventions. L'article 16 stipule que chaque partie (pays) doivent fournir les mêmes avantages aux concurrents (locaux et étrangers) pour tous les services prévus dans sa liste.

Dans le pire des cas, advenant que le gouvernement canadien décide d'inclure l'éducation sans le consentement des provinces, ces dernières pourront régir le contenu pédagogique tant que l'ensemble du réseau soit égal. Le seul problème relève du financement de l'éducation qui devra se faire par élève et non plus uniquement pour le secteur public.

Somme toute, le meilleur moyen de protéger l'éducation est d'empêcher le gouvernement fédéral d'inclure ce domaine dans sa liste des domaines libérés par les AGCS. La négociation de ce cycle devrait prendre fin vers 2005.

Conclusion

Des trois accords cités ci haut, seule la ZLÉA et l'ALENA peuvent présenter un début de problématique pour l'enseignement privé. L'enseignement public au Québec est protégé tant que le gouvernement canadien décide de protéger l'éducation. Le pouvoir est dans le camp fédéral pour protéger l'éducation de la libre concurrence.

les services miniers), les services de messageries, les services de télécommunications, les services de construction, les services de distribution, les services environnementaux, les services financiers, les services touristiques et connexes, les services de transport.

Une faille concerne l'éducation. L'éducation privée n'est pas soumise aux traités (ALENA et ZLÉA). Il en résulte qu'une institution privée peut ouvrir un collège en sol québécois. Il y a, peut être, possibilité à long terme de dévalorisation du DEC public.

Il est important que la population se fasse le chien de garde des positions canadiennes en matière de commerce international en particulier lors de la négociation de grands traités internationaux. Toutefois, il faut faire attention et surveiller les sources de renseignement avant d'en tirer des conclusions. Seule une information juste peut permettre à la population d'avoir une idée éclairée de ce qui se passe.

Chapitre 4 : Effets de la mondialisation sur le réseau Québécois de l'éducation face à la mondialisation

La mondialisation ne se limite pas seulement aux accords économiques, il s'agit aussi d'un phénomène social qui est porteur de réformes plus globales. En effet, la mondialisation et surtout quelques idées libérales liées à elle illégitimement²³ fait pression sur les systèmes éducationnels du monde entier. En fait l'IIPE²⁴ identifie trois types de réformes scolaires qui s'effectuent présentement. L'unicité du DEC peut procurer certains rempares contre la libéralisation. Toutefois, c'est la qualité du DEC qui prévaut désormais. C'est pour cela qu'il faut voir l'impact de cette « mondialisation » sur l'enseignement collégial. Toutefois, ce n'est pas au gouvernement du Québec d'avoir l'ensemble de la donne et d'être le seul acteur. Désormais, l'éducation passe par Québec et par Ottawa.

Types de réformes

La mondialisation de l'économie et surtout les doctrines actuellement utilisées font en sorte que les États doivent modifier leurs systèmes pour s'intégrer dans la nouvelle économie et progresser. Ce phénomène crée une pression pour une hausse de la scolarisation²⁵ qui devrait se traduire par une hausse des budgets scolaires. Toutefois, les acteurs financiers mondiaux ne veulent plus de déficits étatiques comme ce fut le cas dans le passé ce qui est en contradiction avec les pressions pour une meilleure formation.

Avant même de traiter des types de réformes, il est important de savoir que les États ont déjà tendance à prendre deux virages pédagogiques. C'est-à-dire un virage vers une

²³ En fait, la mondialisation signifie : « extension des relations économiques, politiques et culturelles à l'échelle du monde » Conseil supérieur de l'éducation.

²⁴ Institut international de planification de l'éducation

²⁵ La mondialisation réduit la demande de main-d'œuvre non spécialisée

politique d'éducation nationale en favorisant l'investissement internationalisé. Les programmes sont axés sur le pays, mais ils tentent d'attirer des étudiants étrangers.

Réformes fondées sur la compétitivité

Ce style de réforme vise à accroître la productivité de la main-d'œuvre et des systèmes éducatifs. En général, ce système occasionne une hausse des dépenses en éducation. Il s'agit d'une réforme prônant la décentralisation du pouvoir global vers un pouvoir local. Ce qui augmente l'intégration de l'école sur son milieu. Ce style de réforme peut mener à la privatisation. Il y a aussi compétition pour l'embauche de bons professeurs.

Réformes fondées sur les impératifs financiers

Cette réforme se base sur la réduction du budget éducatif. Dans cette optique, les maisons d'enseignement doivent faire plus avec moins. En général, ce style de réforme a pour effet de diminuer la part budgétaire de l'enseignement supérieur (et même privatiser cet enseignement) par rapport au premier cycle (primaire et secondaire). Suite à un manque d'argent, une privatisation peut s'effectuer. Finalement, ce style de réforme se traduit par un accroissement du nombre d'élève par classe.

Réformes fondées sur l'équité

Cette réforme vise à accroître les chances de réussites de la population la plus pauvre. Selon cette dernière, les populations riches doivent payer pour leur éducation alors que les pauvres n'ont pas à payer. Payer pour les riches équivaut à subventionner les mieux nantis ce qui coûte cher et n'apporte rien à l'État car ces personnes se seraient déjà prévaluées d'un enseignement supérieur. Il s'agit d'une réforme progressiste des frais de scolarité.

Des trois réformes citées ci haut, une seule n'a pas été mise en place par le gouvernement du Québec (équité). En fait, ces réformes peuvent être complémentaires. Peu importe le type de réforme, un manque de place dans les institutions publiques va créer une demande qui va conduire à la création de maisons d'enseignement supérieures privées pour combler cette lacune.

Réformes du mode de financement

L'idée de Mario Dumont n'est pas nouvelle (bons éducatifs). Permettre aux parents de choisir l'école de leurs enfants et de verser un montant d'argent fixe à ces derniers est une idée déjà en vogue aux États-Unis. Les parents désirent une meilleure école n'ont alors qu'à verser le surcoût non couvert par le chèque du gouvernement à l'institution scolaire désirée. Cela favorise la création d'école d'élite dispendieuse.

Toutefois, il est intéressant de mentionner que l'Institut International de Planification de l'Éducation (IPE)²⁶ considère que : « Les écoles privées dont les effectifs sont issus de familles moins instruites sont celles qui risquent le moins de faire mieux que les écoles publiques ». Ce qui indique que, par ses observations, l'IPE a découvert que les écoles privées n'aident pas les élèves et n'haussent pas nécessairement leur taux de diplomation. En fait, les écoles privées ont tendance à choisir leurs étudiants ce qui augmente la diplomation et leur succès.

Un autre mode de financement est appliqué dans certains pays. Dans ces derniers, ce ne sont pas les bonnes écoles qui se voient verser des subventions pour la réussite mais les écoles les moins performantes. Cette subvention permet aux écoles de redresser la situation.

²⁶ Il s'agit d'une agence de l'UNESCO spécialisée dans la planification de l'éducation. Elle publie plusieurs documents mentionnant comment gérer l'éducation mais surtout comment bien faire faces aux courants mondiaux sans toutefois rien imposer à ses membres.

Uniformisation des cultures éducatives

La mondialisation au sens propre du terme a évidemment un impact majeur sur les cultures. Toutefois, l'éducation que les pays promeuvent axe ses interventions sur un aspect culturel plus national. En effet, les réformes scolaires introduisent des apprentissages nationaux pour protéger la culture.

Toutefois, certains groupes veulent retirer ces enseignements pour ne laisser place qu'aux apprentissages « utiles ». Ce phénomène n'est pas encore initié au Québec mais est aisé à voir en Europe. L'ERT²⁷ ne se cache pas pour dire qu'il ne faut que promouvoir les apprentissages « utiles ». En fait, ce groupe considère l'éducation comme : « un service rendu au monde économique »²⁸. Cette définition est sans ambiguïté. La formation doit servir à l'industrie. De plus selon l'ERT, le rôle de l'état est uniquement « d'assurer l'accès à l'apprentissage de ceux qui ne constituent jamais un marché rentable et dont l'exclusion de la société en général s'accroîtra à mesure que d'autres vont continuer de progresser »²⁹. Cela peut se traduire par un système à plusieurs vitesses, ceux qui sont bons vont aller à l'école privée avec des degrés différents d'apprentissage dépendant de la qualité d'école qu'ils peuvent s'offrir et ceux qui sont exclus socialement et qui vont aller dans le réseau public. Il y a peu de chance que les moins biens pourvus socialement puissent se sortir de ce système. En effet, il est prouvé que la scolarisation des parents à un impact majeur sur les enfants. Les parents n'ayant pas d'éducation n'ont pas toujours les moyens de fournir une éducation à leurs enfants. Si l'État prend en charge uniquement ces individus et les rassemble, il ne fait que former un ghetto. Or plus un environnement est pauvre, moins il est propice à l'étude. Cela se traduit par des établissements à très faible taux de réussite enfouissant cette classe sociale dépourvue dans l'isolement social. En fait, les riches vont s'offrir les meilleures formations ce qui va leur

²⁷ Il s'agit du plus gros syndicat patronal d'Europe

²⁸ Monde diplomatique, Juin 1998 p 14-15

²⁹ idem

permettre d'avoir accès aux meilleurs emplois donc les plus rémunérateurs et par le fait même augmenter leur fortune.

L'ERT a eu l'idée de concrétiser son désir d'expurger la culture du système scolaire en proposant une carte de compétence. Le principe est simple, un étudiant suit un cours et se voit créditer des compétences sur sa carte. Lorsqu'il insère sa carte dans un guichet d'emploi, les offres d'emplois qui lui sont accessibles à partir des compétences qu'il a acquises sont affichés à l'écran. Ainsi plus besoin de DEC technique ou même de diplôme car ce sont uniquement les compétences qui comptent. Cette idée n'est présentement qu'à l'étape de projet, mais il est important de suivre son évolution pour ne pas faire disparaître le tronc commun au collégial qui est menacé par de telle idée.

Un autre danger culturel pour l'éducation est l'enseignement en ligne. Actuellement, au Québec, seulement quelques projets sont débutés³⁰. Le plus gros problème vient du fait que des étudiants pourraient suivre des cours dans des institutions scolaires hors Québec et par le fait même non régis par le MEQ et recevoir un diplôme non reconnu au Québec. Toutefois, si une université de prestige décerne des diplômes, il est probable que les employeurs acceptent ces derniers³¹. De plus, un étudiant du secondaire pourrait suivre des cours dans une université américaine en ligne et grâce à des cours d'appoint et sauter son cégep. Toutefois, cela peut déjà se faire si l'étudiant décide d'aller étudier aux États-Unis. De plus, les codes professionnels exigent des examens avant la pratique dans beaucoup de métier, il y a donc une instance de vérification de la compétence dans la plus

³⁰ Au collégial, le consortium DECVIR a le monopole de cette idée. DECVIR a été créé par le collège de Saint-Jérôme, le centre collégial de formation à distance, le collège de Bois-de-Boulogne, le collège Édouard-Montpetit et le collège François-Xavier-Garneau. Toutefois, il offre des cours dans plusieurs cégep à travers la province. En tout, le MEQ a permis à 15 collèges de recevoir des cours à partir de ce site. Les cours offerts proviennent du DEC en sciences pures. Au niveau universitaire, e-concordia est la première université à but lucrative Québécoise. Elle appartient à la fondation de l'université Concordia. Actuellement cette université offre seulement 3 cours crédités.

³¹ De même, qu'advierait-il si une université américaine ouvrait un pavillon au Québec et ne demanderait pas de DEC pour s'inscrire. Son diplôme ne serait pas reconnu par le MEQ mais possiblement par les employeurs. Il y a donc une menace pour le DEC préuniversitaire.

grande part des cas. Le seul problème est au niveau culturel. Il y a disparition de cette dernière.

Somme toute, la mondialisation a tendance à marginaliser les cultures non dominantes des États chargés de l'éducation.

La qualité de l'éducation

La mondialisation force la hausse de la qualité de l'éducation en ce qui attrait aux compétences spécifiques et une diminution de la quantité de compétences générales. En effet, la mondialisation fait pression pour que les systèmes éducatifs produisent des étudiants plus performants et polyvalents.

Le système éducationnel collégial québécois permet la cohabitation entre les cégeps publics, semi-publics et privés. Pour les deux dernières institutions, la qualité de l'éducation est assurée par un grand degré d'investissement dans le matériel pédagogique. Cela permet de très bon taux de réussite et un enseignement très actualisé qui se traduit par une forte demande. Le haut niveau d'inscription permet de dégager des profits qui sont réinvestit. Il y a donc un cercle « vicieux ». De plus, dans les établissements privés, un fort accent est mis sur le perfectionnement des professeurs.

Le réseau public doit lui aussi se mettre à jour et actualiser ses pratiques tant au niveau économique qu'au niveau de la formation du personnel. En effet, la compétition public-privé va forcer le réseau public à s'adapter ou à perdre des étudiants au profit du secteur privé. Il doit y avoir une hausse de la qualité dans le domaine public sinon l'écart risque de se creuser davantage.

Plusieurs organismes internationaux ont tendance à établir des critères de comparaison entre les divers pays pour savoir quel pays est le plus performant. Toutefois, l'IPE

demande à ces acteurs de tempérer leurs ardeurs. En effet, selon l'institution, ces critères sont issus de l'idéologie politique du moment et par le fait même sont uniquement conjoncturels et non relié dans un processus à long terme.

Un déficit actuellement grandissant au Québec est de garder les personnes que nous formons. Dans certains secteurs, les finissants quittent le Québec pour aller travailler dans d'autres pays attirés par de meilleures conditions pour certain ou simplement par désir de voyager pour d'autres. Cette fuite est causée par la mondialisation qui a rendu les frontières beaucoup plus perméables.

Champs de compétences Fédérales/Provinciales

L'article 93 de la constitution Fédéral donne le pouvoir de légiférer en matière d'éducation aux provinces. L'article 91 donne exclusivement au gouvernement fédéral le pouvoir du commerce et des relations internationales³². Il en résulte que le gouvernement fédéral n'a pas le droit de légiférer en éducation dans les provinces mais a tout à fait le droit de l'inclure dans les traités internationaux.

Toutefois, le gouvernement fédéral, dans le but de ne pas s'attirer la foudre des provinces, s'est doté du Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC). Ce dernier regroupe l'ensemble des ministres de l'éducation du pays. Dans les faits, la situation fédérale-provinciale est beaucoup plus compliquée car il y a un grand nombre d'ententes entre les partis qui ont été signés au cours de l'histoire. En fait, même les fonctionnaires se perdent parfois dans ces accords.

³² Par le biais du sous-article 16 qui spécifie que tout ce qui n'appartient pas aux provinces appartient au Gouvernement fédéral

Toutefois, dans l'optique de protéger l'éducation, il est primordial que le CMEC arrive à un accord sur la place du privé et qu'une vision pan canadienne du système s'élabore³³.

Choses pouvant arriver

Il est facile de voir ce que la mondialisation peut apporter. En fait, les diverses expériences des autres nations peuvent nous renseigner particulièrement là où la libéralisation et la déréglementation sont plus avancées qu'au Québec.

Dans les systèmes où la libéralisation de l'éducation est beaucoup avancée et même parfois au Québec, la transformation de la vision du système éducationnel a une ressemblance. Désormais, les directeurs d'écoles sont vus comme des managers, les parents comme des consommateurs et les écoles sont rivaux pour attirer les « clients ».

États-Unis

Les États-Unis sont un des pays les plus avancés dans la déréglementation et le libéralisme éducationnel. La juridiction principale de l'éducation revient aux états et aux villes. Cela crée une grande variété plus ou moins semblable de systèmes éducatifs.

Dans l'état de New York, une compagnie s'est spécialisée dans la gestion des écoles publiques. Cette dernière ne fait que gérer et n'a pas de pouvoir sur les programmes autres que ceux qui sont parascolaires qu'elle ajoute. Le succès d'une telle entreprise reste mitigé. En fait, l'avantage majeur est que les professeurs³⁴ sont redevables envers la compagnie et par le fait même doivent être performant et à jour dans leurs connaissances.

³³ Il est à noter que seul le système doit être élaboré. Le contenu de l'éducation doit rester libre à chaque province.

³⁴ Il est dangereux que les professeurs n'aient pas de permanence car ils pourraient influencer dans leurs cours par des individus. Par exemple, un parent siégent sur le conseil d'administration pourrait tenter d'influencer le professeur pour que son fils ait de bonnes notes. Cela pourrait même aller jusqu'à bâillonner un professeur dont certaines parties du programme scolaire sont plus critiques envers certaines personnes.

Cette compagnie, présentement, fait des déficits et n'est pas capable de rentabiliser ses opérations. Elle est toutefois confiante de réussir à faire des profits à terme.

Un phénomène qui cours depuis quelques années au Québec mais qui est bien rependu aux États-Unis est le palmarès des écoles. Dans une optique de libéralisation, les palmarès font pression pour que les écoles se prennent en main pour monter dans les rangs des meilleurs écoles et par le fait même attirer les meilleurs élèves.³⁵

Le milieu des affaires n'est pas un acteur passif aux États-Unis. En effet, ces derniers participent pleinement à l'élaboration des programmes d'études. On voit de plus en plus de responsable d'école provenant du milieu des affaires, de la politique et de l'armée. Les fonctionnaires sont remplacés par des hommes provenant de la haute sphère de la société désireuse d'avoir un enseignement « utile » et performant.

L'idée de Mario Dumont de permettre aux familles de choisir l'école de leurs enfants et de verser des chèques éducatifs est déjà en marche en Floride avec quelques variantes³⁶. En fait, les parents ont le choix. Ils peuvent recevoir l'équivalent de ce qu'ils ont versé en impôt pour l'éducation et envoyer, grâce à ce montant, leurs enfants dans l'école de leur choix. Il serait facile de penser que ce sont les plus riches qui profitent d'un tel système mais ce sont les plus pauvres qui l'utilisent le plus. 95 % des familles ayant moins de 15 000 \$ de revenu utilisent ce système.

Brésil

Le Brésil est un cas de pays qui a un système à deux vitesses extrêmement prononcées. En effet, les meilleures écoles sont privées. Les frais de scolarité sont exorbitants (215 à

³⁵ Au Québec, le palmarès des écoles secondaire n'indique pas qu'une école est meilleure que l'autre mais établit un système de pointage selon certains critères. C'est ce qui explique que plusieurs écoles peuvent être au premier rang.

³⁶ Une étude portant sur ce mode de système éducatif est à faire pour avoir une idée claire des avantages et inconvénient d'un tel système.

355 \$ par mois alors que le revenu mensuel moyen est de 400 \$ et le salaire minimum de 100 \$ par mois) Dans ces écoles, le taux de redoublement est de 1 % alors que la moyenne nationale est de 21,3 % et monte même à 40,1 % pour le primaire. Il s'agit d'un système où étudier dans le domaine public n'est pas gage de réussite. Le gros problème de l'enseignement public est le corps professoral. Ce dernier n'est pas formé et ne se perfectionne pas car il n'a pas les moyens. Les maisons d'enseignement privées s'assurent que leurs enseignants sont correctement formés.

Inde

Le cas de l'Inde est particulier. Les professeurs du réseau public sont surprotégés par leur convention collective ce qui crée des problèmes. Dans certaines régions, les professeurs arrivent saouls en classe ou décident de ne pas donner la classe. Cela crée un mécontentement de la population envers les maisons d'enseignement. Le réseau privé est une bonne solution pour combler cette lacune car les professeurs, n'étant pas aussi bien protégés, doivent être performant.

Cela a des effets pervers car le gouvernement Indous s'est retiré un peu de l'éducation en même temps en réduisant son budget voué à l'éducation. Toutefois, en Inde, les partenariats privés-publics sont très avancés. Des locaux sont construits par l'État et équipés par des firmes d'enseignement. Le jour, les locaux servent à l'instruction publique et le soir à l'instruction privée. La ressource est donc utilisée à son maximum.

La législation indienne prévoit que les écoles doivent avoir un nombre minimum d'enseignants. Les écoles privées ont trouvé un moyen de détourner cette loi en « embauchant » des professeurs qui ne travaillent jamais. Toutefois, certaines écoles privées sont créées pour permettre aux pauvres d'aller à l'école pour des frais scolaires minimes ou même gratuitement.

L'Inde est l'exemple de cohabitation privé-public fonctionne parfois très bien parfois très mal.

Afrique du sud

L'Afrique du sud est présentement envahie par des universités étrangères qui tuent tranquillement le système public. Elles s'accaparent les domaines payant de la formation comme l'informatique³⁷. Elles réussissent car elles ont de meilleurs équipements dus aux frais de scolarités élevés que sont prêts à payer les gens pour avoir un diplôme d'une université étrangère reconnue qui leurs permettent de quitter le pays.

E-cours

Ce sujet a brièvement été traité lors de ce chapitre, mais quelques éléments manquaient. Les e-cours sont présentement en vogue car une fois le matériel didacticiel créé, un grand nombre d'étudiants peut suivre le même cours sans faire accroître de beaucoup les coûts de l'institution. En effet, peu importe le nombre d'étudiants, la bâtisse abritant l'institution n'a pas besoin d'être grande. Ce qui permet d'économiser énormément.

Toutefois, les gouvernements ne peuvent utiliser ce mode d'éducation car ce n'est pas toute la population qui a accès à des ordinateurs assez performant et surtout à une bonne connexion à Internet.

En fait, ce style d'éducation s'apparente beaucoup à l'enseignement à distance tel qu'offert par le CCFD et TELUQ³⁸.

Autres impacts possibles

³⁷ Les secteurs payants sont ceux où la population est prête à déboursier de bonnes sommes où la formation ne coûte pas cher à l'institution et que les entreprises ont grandement besoin. La demande fait en sorte que la population se précipite pour s'inscrire malgré les frais à s'inscrire.

La mondialisation et les changements qu'elle apporte ont ou peuvent avoir plusieurs autres impacts pour notre système éducationnel qu'il est important de connaître.

Pour palier à la différence des ressources financière engendrée par de hauts frais scolaires pour le réseau privé, par des coupures gouvernementales, pour rester compétitif et former des personnes qualifiées, les établissements d'enseignement public doivent désormais aller chercher des fonds privés. La création des fondations de cégeps en est un exemple.

Toutefois, les donateurs sont moins intéressés à fournir des capitaux pour soutenir l'éducation dans des domaines qu'ils jugent « non-utiles ». Il risque alors d'y avoir un déséquilibre entre les domaines et entre les disciplines dépendamment qu'ils servent à l'industrie ou non.

La mission des maisons d'enseignement est aussi appelée à changer. La mission d'enseignement va glisser vers une mission de producteur de savoir. Cela peut créer problème car cette nouvelle mission enlève du temps aux bons professeurs pour qu'ils travaillent sur des recherches. C'est d'ailleurs une raison économique qui motive parfois ce changement. En effet, la recherche est généralement commanditée par des institutions privées ou une chaire qui obtient du financement externe. Les chercheurs-professeurs³⁹ sont présentement en questionnement. À qui appartient la propriété intellectuelle de la recherche ? Cette question est loin d'être simple ne serait-ce que de manière juridique. Advenant qu'un professeur découvre un nouveau procédé à partir de financement provenant d'une compagnie ayant son siège aux États-Unis qui possède les droits de propriété intellectuelle ? La bataille est presque perdue aux États-Unis, les chercheurs sont en train de perdre leurs propriétés intellectuelles.

³⁸ Centre collégial de formation à distance et la télé-université du Québec

³⁹ Au collégial, ils se concentrent dans les CCTT

Dernier phénomène qui commence à se produire et qui risque d'aller en augmentant est la certification faite par les entreprises pour former leur personnel ou d'autres personnes aux procédés d'une entreprise. Certaines entreprises donnent des cours sur leurs produits et émettent des certifications à ceux qui réussissent un examen. Microsoft a un système de certification reconnu à travers le monde pour sa formation sur ses logiciels. La compagnie Noranda songe pour sa part à former ses propres ingénieurs. Ce personnel serait probablement formé sans possibilité de mobilité hors de l'entreprise. Cela cause problème car ce phénomène indique un début de méfiance envers les diplômés québécois.

Unicité du DEC dans le monde.

Le fait d'avoir un système unique ne nous protège nullement de la mondialisation. Les accords entre les divers pays ainsi que le phénomène général ont une influence. En fait, la mondialisation apporte de nouvelles idées et de nouvelles méthodes.

Conclusion

Ce n'est pas tant les accords commerciaux qu'il faut craindre désormais mais plutôt la mentalité qui s'installe tranquillement que le privé est meilleur que le public. La mentalité collective est plus dangereuse que les actions du gouvernement Canadien pour le système éducatif.

Les partis politiques commencent à se poser la question sur la place du public dans la société. En fait, un des parti a même décidé de faire la guerre à la révolution tranquille.

L'éducation est un droit de l'homme selon la déclaration des droits et liberté de l'ONU. (Article 26). Quelques acteurs internationaux tentent de changer la mentalité en produisant des déclarations et des documents indiquant les biens fait d'une éducation pour tous accessible.

En fait, des réformes sont à venir pour rendre l'éducation post-secondaire plus performante et plus adaptée à la réalité mondiale en matière d'emploi. Il revient toutefois à la population de décider comment elle désire s'adapter.

Déjà on voit des désirs de l'État pour augmenter la qualité de l'éducation. Au collégial, la CEEC (commission d'évaluation de l'enseignement collégial) n'a-t'elle pas pour principal but d'améliorer la formation ?

En fait, la nouvelle ère en matière d'éducation sera axée sur la formation professionnelle et technique. Il convient donc d'adapter le réseau scolaire québécois aux exigences de la future génération d'étudiants. Une génération qui devra retourner souvent se perfectionner pour être performante et apte au travail.

Un débat va devoir se faire sur la place de l'éducation dans la société québécoise. Quelle est la place du privé dans le système éducationnel et surtout jusqu'où peut t-il prendre de l'importance ?

Propositions

1. Que la FECQ trouve une étude sur la dette des pays et les effets sur les sociétés pauvres aux associations étudiantes.
2. Que le Canada promeuve une mondialisation sociale et politique par un renforcement des Nations Unis pour que l'ensemble de la communauté internationale ait un filet social et des droits sociaux minimums.
3. Qu'un taux d'imposition minimum (fixé en fonction de chaque pays pour une redistribution uniforme des entreprises) soit fixé par la communauté internationale.
4. Que les gouvernements arrêtent de subventionner les entreprises pour qu'elles s'établissent au Canada.
5. Que les municipalités élaborent un pacte pour qu'il y ait un taux uniforme de taxe foncière pour éviter la concurrence entre ville.
6. Que le ministre de l'éducation du Québec face pression auprès du conseil des ministres de l'éducation pour que ces derniers élaborent une entente empêchant toute privatisation du système scolaire canadien.
7. Que le gouvernement fédéral exclue la commercialisation de l'éducation des traités internationaux.
8. Qu'advenant des poursuites internationales contre le gouvernement du Québec pour subvention illégale à un établissement collégial privé, que le gouvernement cesse de financer ce réseau et réinvestisse ces sommes dans l'éducation publique
9. Que le gouvernement du Québec modifie sa loi pour que l'ensemble des universités québécoises appartienne désormais au domaine public
10. Que le gouvernement empêche les universités du Québec de créer des maisons d'enseignement privé pour leur étudiant.
11. Que les enseignants du système public soient évalués, advenant une lacune, que ses derniers soient obligés de la corriger vite pour garder une éducation publique de qualité.

12. Que le gouvernement du Québec, dans le but de diminuer l'écart entre la formation privée et publique, octroi des budgets de formation aux enseignants et que ces derniers soient forcés de se mettre à jour tant pédagogiquement, technologiquement que dans sa matière.
13. Que tous traités touchant l'éducation soit soumis au Conseil des ministres de l'éducation pour approbation. (Il s'agit des traités non commerciaux) Une recommandation unanime doit être nécessaire pour que le gouvernement fédéral puisse agir.
14. Que le Parlement fédéral stipule dans une loi qu'il est interdit de soumettre l'éducation ou tous autres domaines que la constitution donne aux provinces dans des traités commerciaux sans leurs accords.
15. Que le gouvernement fédéral élabore un programme d'information sur la mondialisation expliquant sa conduite et indiquant l'avancé des travaux en temps réel.
16. Que la FECQ se prononce contre la création d'une carte de compétence ne reconnaissant pas la culture général comme essentiel à la formation.
17. Qu'une étude sur les systèmes éducatifs ressemblant aux bons d'études soit effectuée.

Bibliographie

Document papier

Action démocratique du Québec, *Pour un Québec responsable et prospère*, programme du parti, 2002.

Attac, *Commerce international & OMC*, Paris, 2001, 29 pages

Carnoy Martin, *Mondialisation et réforme de l'éducation : ce que les planificateurs doivent savoir*, Principes de la planification de l'éducation, UNEACO, IPE, 1999, Paris, 109 pages

Internationale de l'éducation, *L'accord général sur le commerce des services dans l'enseignement supérieur*, 6 pages

Internationale de l'éducation, *Les impacts de la commercialisation de l'enseignement postsecondaire*, Montréal, 2002, 14 pages.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS, L'OMC ET L'AGCS, ONTARIO, 2000, 2 PAGES

Feuq, *Mémoire sur la création de l'observation québécois de la mondialisation*, Montréal, 2002, 11 pages

OMC, *AGCS-Faits et fiction*, Etats-Unis, 2001, 21 pages

Unesco, Oit, *Enseignement et formation techniques et professionnels pour le vingt et unième siècle*, France, Suisse, 2002, 73 pages

Internet consultés lors du mois de septembre 2002

Site Internet de la ZLÉA : <http://www.alca-ftaa.org>

Site Internet de l'ALENA : <http://www.nafta-sec-alena.org>

Site Internet de la fédération canadienne des enseignantes et enseignants : <http://www.ctf-fce.ca>

Site Internet de l'OMC : <http://www.wto.org>

Site Internet du ministère des Affaires étrangères et du commerce international : <http://www.dfait-maec.gc.ca>

Site Internet d'Attac : <http://www.attac.org>

Site Internet de justice Canada : <http://www.lois.justice.gc.ca>

Site du forum social mondial : <http://www.forumsocialmundial.org.br>

Média

Le courrier de l'UNESCO, *Éducation : un marché de 2000 milliards*, Novembre 2000, pages 16 à 37

Le monde diplomatique, *Un rêve fou des technocrates et des industriels, l'école, grand marché du XXIe siècle*, juin 1998, pages 14 et 15